



COMMENT PRÉPARER SON ORIENTATION APRÈS LA 3^e ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe
de votre compte EduConnect
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

CHOISIR SON ORIENTATION Du : 09/01/2025 Au : 17/03/2025

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre : 18/03/2025

- 1 Avant le conseil de classe
Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre choix d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.
Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix d'orientation par ordre de préférence.
- 2 Après le conseil de classe
Connectez-vous pour **consulter son avis sur les voies d'orientation choisies.**

DÉCOUVRIR LES FORMATIONS ET FORMULER SES DEMANDES

Du : 07/05/2025 Au : 06/06/2025

Conseil de classe du 3^e trimestre/2^e semestre : en attente

- 3 Avant le conseil de classe : formuler vos demandes
Connectez-vous à Scolarité Services pour **découvrir les formations et formuler vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez.**
Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.
L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation et des capacités d'accueil de l'établissement demandé.
- 4 Après le conseil de classe : répondre à la proposition d'orientation
Connectez-vous pour **prendre connaissance de l'orientation proposée par le conseil de classe et donner votre réponse.**
En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement pour décider de la suite à donner à votre démarche.
Pour l'admission dans un établissement à la rentrée prochaine, seules les demandes pour les formations en accord avec la décision d'orientation seront étudiées.

VOIR LE RÉSULTAT D'ADMISSION ET S'INSCRIRE

- 5 Fin juin
Connectez-vous à Scolarité Services pour découvrir la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le dans son nouvel établissement.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation3e

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.